



Contribution de S.E.M. Louino VOLCY, Ambassadeur d'Haïti en France

Séance 5 : « Haïti, une identité héroïque et douloureuse »

« *L'avenir des relations haïtiano-françaises* »

Vendredi 29 mai 2026

Je vous remercie pour votre invitation et voudrais saluer les membres de cette prestigieuse Académie, les autres intervenants ainsi que l'assistance en présentiel et en ligne. Je suis très honoré d'être parmi vous afin de vous présenter ma communication intitulée *L'avenir des relations haïtiano-françaises* dans le cadre de la thématique *Haïti, une identité héroïque et douloureuse*.

Titre de la communication : *L'avenir des relations haïtiano-françaises*

Résumé : Haïti et la France ont en partage un passé commun qui continue à peser dans les relations bilatérales actuelles. Aujourd'hui, alors que les deux pays examinent toutes les dimensions de ce passé commun et que la France soutient Haïti dans sa quête de stabilisation, Haïti et la France gagneraient à bâtir un partenariat pragmatique afin de refonder l'avenir de leurs relations et de permettre aux deux nations de se retrouver autour de leur devise partagée : liberté, égalité et fraternité.

Introduction

Selon le dictionnaire de l'Académie française, le terme avenir renvoie à une situation future conforme à ce que l'on désire. Parler de l'avenir, c'est de s'intéresser aux situations futures, aux générations futures, et aux choses désirées dans le futur, aux relations à édifier, etc.

Dès lors, traiter de l'avenir des relations haïtiano-françaises revient à s'interroger sur le destin de ces relations, à aborder leur développement à travers une vision partagée, à les envisager à travers le prisme du temps long et à réfléchir aux facteurs pouvant conduire à leur transformation.

Or, ces interrogations ont plus ou moins été au cœur des débats qui avaient marqué la commémoration en 2025 du bicentenaire de la rançon de l'indépendance. À titre d'illustration,

nous pouvons nous référer à la déclaration du président Emmanuel Macron le 17 avril 2025 dans laquelle le Chef de l'État français a évoqué la nécessité de construire un avenir plus apaisé et de bâtir un avenir commun entre les deux pays car Haïti et la France.

Or, pour paraphraser Victor Hugo, si l'avenir est une porte, le passé en est la clé et le présent en est la serrure. Dès lors, le passé entre la France et Haïti constitue une clé fondamentale pour envisager l'avenir de cette relation alors que le présent est le lieu dans lequel il faudra investir pour poser les bases d'un avenir commun entre les deux pays.

Conséquemment, cette contribution se structurera autour de trois parties. D'une part, les grands traits de ce passé commun entre Haïti et la France seront brièvement évoqués. Ensuite, les rapports qui existent actuellement entre les deux pays seront abordés avant d'évoquer finalement quelques idées autour de l'avenir de ces relations.

I- Le passé commun entre Haïti et la France

Ce passé commun entre les deux pays est divers et riche. Nous nous bornerons à en mentionner trois aspects fondamentaux.

Premièrement, ce passé commun est marqué par le souvenir de la traite et de l'esclavage. En effet, la France était l'une des plus grandes puissances coloniales de l'époque. Pour sa part, la colonie de Saint Domingue était le joyau des colonies françaises avec la plus forte concentration d'esclavages du monde atlantique de l'époque, soit un demi-million d'esclaves.

Ce souvenir de la traite et de l'esclavage, c'est celui des vies arrachées en Afrique, des familles dont les liens sont brisés à jamais, des personnes nées naturellement libres mais transformées en esclaves par le code noir abrogé le 28 mai 2026 par l'Assemblée nationale, soit 341 ans après son adoption en 1685 et 178 ans après l'abolition de l'esclavage en 1848.

Ce souvenir, pour reprendre Christiane Taubira dans son discours le 21 mai en cours au Palais de l'Élysée à l'occasion de la commémoration des 25 ans de sa Loi sur la criminalisation de la traite et de l'esclavage, c'est aussi l'histoire des hommes et des femmes qui, au péril de leur vie, ont refusé de ne plus être une marchandise, de ne plus être un bien meuble, de ne plus être une machine à production de richesse pour la Métropole et de ne plus être considérée comme une race inférieure.

Ce passé historique, c'est le combat contre l'esclavage français à Saint-Domingue et le triomphe la révolution haïtienne initiée en 1791 et couronnée victorieusement par la bataille de vertières le 18 novembre 1803. Cette révolution anti-esclavagiste, anti-esclavagiste et anticolonialiste qui a donné naissance à la Première République noire indépendante du monde a pris à la lettre la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en proclamant de manière assumée les principes universels de Liberté, d'Égalité et Fraternité.

Deuxièmement, ce passé commun est aussi marqué par la question de la rançon de l'indépendance ou celle de la dette coloniale. En effet et comme si le prix démographique et le tribut du sang n'auront pas suffi pour libérer Haïti du joug de l'esclavage et du colonialisme,

l'Ordonnance royale du 17 avril 1825 du Roi Charles X impose à Haïti des conditions non négociables pour la reconnaissance de notre indépendance pourtant proclamée 21 ans plutôt.

La première condition est la réduction de moitié des droits d'importations et d'exportations payée par les navires français dans le cadre des relations commerciales avec Haïti.

La deuxième condition est l'imposition faite à la jeune nation haïtienne de verser en cinq termes égaux, d'année en année, la somme de 150 millions de franc-or dans le but de dédommager les anciens colons pour la perte de leurs propriétés, la valeur de la propriété étant calculée proportionnellement au nombre d'esclaves.

Alors que la créance imposée par l'ordonnance a été déclarée dette nationale en Haïti et que le total des 150 millions de francs correspond en 1825 à environ 10 ans de ressources fiscales annuelles d'Haïti, le jeune Etat s'est endetté de manière gigantesque auprès du marché financier parisien de l'époque afin de payer les indemnités et fut naturellement contraint de rembourser au prix fort. Il va de soi que cette ordonnance a acté le début d'un endettement structurel pour la première République noire indépendante du monde.

Par exemple pour faire face à la première échéance de remboursement, l'État haïtien s'est endetté auprès des banques françaises à hauteur de 30 millions de francs. Ce prêt de 25 ans est assorti d'une commission bancaire de 6 millions de francs et d'un taux d'intérêt de 6 %. Quand on ajoute les 30 millions de capital aux 28 millions d'intérêts, le pays a dû rembourser 58 millions de francs sur 25 ans, ce seulement pour l'exécution de première annuité de la dette de l'indépendance.

Troisièmement, ce passé commun n'est pas seulement marqué par le souvenir de la traite et de l'esclavage ainsi que par la question de la dette coloniale ou de la rançon de l'indépendance. Ce passé également marqué par des relations d'amitié et de coopération structurées autour des valeurs partagées.

En effet, à travers le Traité de paix et d'amitié signé à Port-au-Prince en 1838, Haïti et la France se sont engagés à promouvoir dans leurs rapports réciproques une paix constante et une amitié perpétuelle.

Cette paix constante et cette amitié perpétuelle constituent le fondement politique et philosophique des relations haïtiano-françaises et traduisent une certaine vision commune du monde et des relations internationales.

Ces relations d'amitié et de coopération sont structurées autour des valeurs partagées et forgées à travers le triptyque républicain de liberté, d'égalité et de fraternité. Comme nous le savons, les deux pays sont liés, pour des raisons évidentes, par la langue française, par un univers culturel commun, par leur attachement à la Francophonie et par des affinités juridiques communes.

Dans le cadre de ce passé, le multilatéralisme s'est révélé un cadre utile qui a permis aux deux pays de coopérer à travers des causes communes. En effet, grâce à l'appui d'Haïti, la

langue française est devenue la deuxième langue officielle aux Nations Unies. « C'est ainsi que la France a une « reconnaissance éternelle » à l'égard d'Haïti, selon le mot de Georges Bidault, président de la délégation française à la conférence de San Francisco en 1945 ».

Ce passé commun est aussi historiquement nourri par une coopération culturelle, universitaire et technique très riche, nourrie par des échanges culturels, par la mobilité étudiante et par les écrivains des deux pays et portée notamment par l'Institut Français d'Haïti depuis 1945 et par l'Agence Française de développement depuis 1976.

Pour conclure cette première partie, nous pouvons soutenir que ce passé commun marqué par le souvenir de la traite et de l'esclavage, la dette coloniale et des relations d'amitié et de coopération pèse beaucoup sur les relations entretenues actuellement par les deux pays.

II- L'état actuel des relations bilatérales haïtiano-françaises

Ces relations historiques qui existent entre la France et Haïti continuent à se façonner, se construire et à se développer dans le temps présent. Elles portent aujourd'hui sur des axes importants pour les deux pays et nous nous limiterons à en évoquer quelques-uns comme le soutien au rétablissement de la paix et de la sécurité en Haïti, les questions mémorielles, la coopération universitaire, culturelle et technique et les échanges économiques.

Pour ce qui concerne le soutien au rétablissement de la paix et de la sécurité en Haïti, nous savons que le pays fait face à une grave crise multidimensionnelle depuis des années avec des conséquences multiples sur la population. Selon le dernier rapport des Nations Unies publié en avril 2026, un total de 9 063 victimes ont été recensées dans le pays en 2025, plus touché 5,7 millions de personnes sont actuellement touchées par l'insécurité alimentaire, 6,4 millions d'Haïtiens ont besoin présentement d'une aide humanitaire en 2026 et plus d'un million de déplacés ont été enregistrés.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement haïtien, dirigé par le Premier ministre Alix Didier Fils Aimé, agit avec détermination pour rétablir l'autorité de l'État, stabiliser le pays sur les plans politique, social et économique, corriger les failles structurelles de gouvernance, restaurer la confiance nationale et internationale et tenir des élections libres et crédibles dans le meilleur délai possible.

Pour rétablir la paix et la sécurité dans le pays, le gouvernement déploie des moyens pour renforcer les capacités opérationnelles et techniques de la Police Nationale et des Forces Armées d'Haïti. Ces dispositifs incluent également un volet stratégique de réinsertion sociale qui repose sur des programmes de désengagement, de formation professionnelle, la création d'emplois à haute intensité de main-d'œuvre et la promotion des opportunités d'investissements nationaux et internationaux dans le grand nord et du grand sud du pays qui sont en réalité des espaces sécurisés du territoire national.

Pour atteindre ces objectifs de stabilisation, Haïti compte beaucoup sur la France qui soutient les autorités de transition en Haïti, accompagne le processus du renforcement des

capacités techniques et opérationnelles de la PNH et de la FAD'H par les moyens de la formation des policiers et militaires haïtiens ainsi que la fourniture d'équipements.

Il est à souligner également que le dossier haïtien bénéficie au Conseil de sécurité de l'ONU d'un appui constant de la part de la France qui contribue par ailleurs aux efforts internationaux pour le déploiement de la Force de Répression des Gangs.

Les questions mémorielles sont également au cœur des relations bilatérales et concernent les demandes de restitution de la rançon de l'indépendance formulées par Haïti. Ces questions font l'objet des travaux de la commission mixte franco-haïtienne d'historiens créée par les autorités des deux pays en 2025.

Cette Commission est chargée d'examiner le passé commun entre les deux pays et d'en éclairer toutes les dimensions. Et pour reprendre les termes de la « Déclaration du Président de la République sur la relation entre la France et Haïti » le 17 avril 2025, cette Commission a pour *« mission d'explorer deux siècles d'histoire, y compris l'impact de l'indemnité de 1825 sur Haïti, d'analyser les représentations et les mémoires croisées de cet épisode entre nos deux pays, et d'aborder les développements de la relation franco-haïtienne au XXIe siècle »*.

Au terme de son travail dont le rapport est attendu en décembre 2026, cette commission proposera aux deux gouvernements des recommandations afin d'en tirer les enseignements et construire un avenir plus apaisé. Lors de la cérémonie commémorative des 25 ans de la loi de Taubira, le Président Macron a rappelé que la commission mixte franco-haïtienne d'historiens devait permettre de revisiter l'histoire, d'établir les responsabilités des différents acteurs, de restituer la réalité des faits et d'identifier les réparations possibles.

Pour ce concerne la coopération universitaire, culturelle et technique, elle constitue historiquement l'un des domaines les plus riches et les plus dynamiques dans les relations entre les deux pays. Un simple chiffre pour l'illustrer, c'est la présence de plus de 4 000 étudiants haïtiens dans le système d'enseignement supérieur français.

Cependant, il est regrettable de noter que cette coopération universitaire, culturelle et technique fait face à certains défis dus à la situation en Haïti et à l'évolution des cadres réglementaires l'octroi des visas en France sans évoquer les conséquences à venir de l'adoption du décret restreignant les possibilités d'exonération des droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur français.

Pour l'année 2025, la France a délivré seulement 247 visas étudiants et octroyé 15 bourses de M2 et 12 bourses doctorales aux étudiants haïtiens.

Par ailleurs, si l'Institut français maintient un haut niveau d'activités dans le pays, le groupe de l'AFD envisage pour sa part une transformation de sa présence en Haïti avec la fermeture potentielle de son bureau à Port-au-Prince et l'attribution à Expertise France la tâche d'assurer la représentation du groupe de l'AFD en Haïti.

En ce qui a trait aux échanges économiques, ils sont terriblement déséquilibrés et extrêmement modestes. Haïti représente 0,25 % des exportations françaises en Amérique latine.

Le pays est le 18^e client de la France dans la région et son 23^e fournisseur. Pour l'année 2025, les importations de produits haïtiens en France étaient de 25 M€ en 2025, contre 19 M€ en 2024. Pour sa part, la France a exporté pour 37 M€ en 2025, contre 35,80 M€ en 2024.

La présence des entreprises françaises demeure très faible et se limite à CMA CGM (fret maritime, siège à Marseille), à Total Énergies (hydrocarbures et énergie), Canal+ (services audiovisuels par satellite).

Pour conclure cette deuxième partie et comme vous venez de le remarquer, le soutien de la France au rétablissement de la paix et de la sécurité en Haïti, les questions mémorielles et la coopération culturelle, universitaires et techniques ainsi que les questions économiques constituent, y compris le soutien l'aide humanitaire, les principaux domaines des relations bilatérales entre les deux pays. Ces éléments permettent de souligner que les relations bilatérales et de coopération ont été historiquement inégales et matériellement déséquilibrées.

Cependant, il reste à se demander de quoi sera fait l'avenir des relations haïtiano-françaises et comment faire en sorte que cet avenir soit construit autour d'une dignité partagée et portée par cette devise commune des deux nations, à savoir la liberté, l'égalité et la fraternité.

III- Pour la construction d'un avenir apaisé et mutuellement bénéfique pour les relations haïtiano-françaises

La problématique de l'avenir des relations sera envisagée à la lumière de cette assertion du philosophe Gaston BERGER qui a affirmé, je cite : « *Demain ne sera pas comme hier. Il sera nouveau et il dépendra de nous. Il est moins à découvrir qu'à inventer* ».

L'avenir des relations haïtiano-françaises dépend de la volonté exprimée par la volonté des deux pays de refonder ces relations, de les diversifier, de renforcer les domaines de coopération traditionnels ainsi que de trouver d'identifier de nouveaux champs de coopération. À ce titre, le Président Macron l'a soutenu lui-même dans sa déclaration du 17 avril 2025 en affirmant qu'au-delà du passé, c'est l'avenir qui unit Haïti et la France.

La construction d'un avenir apaisé et mutuellement bénéfique pour les relations bilatérales suppose d'identifier une méthode d'action, de renforcer des domaines de coopération, de porter des causes communes, d'ouvrir de champs de coopération de s'appuyer sur des acteurs pour consolider les relations d'amitié entre les deux peuples.

Cette méthode d'action au service de la construction d'un avenir apaisé, c'est celle le dialogue bilatéral. Ce dialogue doit être libre, ouvert, sincère et tourné vers l'avenir. Il doit être mené à tous les niveaux : entre les autorités exécutives des deux pays, les deux parlements (quand le parlement sera fonctionnel entre Haïti) entre les collectivités territoriales, les associations, les acteurs cultures et universitaires et j'en passe.

L'enjeu de ce dialogue bilatéral, ce sera de façonner une vision commune et partagée de l'avenir des relations entre nos deux pays.

En ce qui concerne les champs de coopération qui pourront contribuer à la construction de cet avenir apaisé et servir de cause commune aussi bien à Haïti qu'à la France, il pourrait s'agir principalement du mémoriel, de la sécurité régionale avec la lutte contre la criminalité organisée, de la lutte contre l'impunité et la corruption en Haïti ;

Pour les questions mémorielles, elles constituent la pierre angulaire de la construction de cet avenir apaisé. Les travaux de la communication mixte constituent à cet effet un pas fondamental dans les efforts qui doivent être déployés pour que la France puisse regarder son histoire avec Haïti en face et de reconnaître la vérité de cette histoire car Haïti ne peut plus être un angle mort dans la mémoire de la France.

Cet avenir apaisé ne sera pas possible si la révolution haïtienne n'est pas enseignée dans les écoles françaises, de sorte que les nouvelles générations puissent développer un autre regard et adopter un autre narratif au sujet d'Haïti. Cet avenir apaisé exige une meilleure transmission de cette histoire partagée. Cet aspect est important car tant qu'Haïti demeure aussi mal connu ou peu connu en France, il sera difficile d'aborder de jeter les bases d'un renouveau pour les relations bilatérales.

Les questions mémorielles soulèvent aussi la double question des restitutions exigées par Haïti et des réparations. Sur cet aspect précis, nous devons nous remettre aux conclusions de la commission mixte franco-haïtienne d'historiens attendues en décembre prochain.

Le moins que nous puissions soutenir, c'est que les questions mémorielles s'imposent de plus en plus comme un sujet d'actualité dans les relations internationales actuelles et des démocraties comme les Pays-Bas ou l'Allemagne ont déjà montré l'exemple. Les Pays-Bas ont payé en 2020 pour la première fois des dédommagements aux victimes des violences coloniales commises par des troupes néerlandaises en Indonésie. Pour sa part, l'Allemagne a offert 1,1 milliard d'euros échelonné sur 30 ans à la Namibie après qu'elle eut finalement reconnu en 2021 sa responsabilité pour le génocide des Hereros et des Namaquas.

Par ailleurs, l'Assemblée générale des Nations Unies a voté le 25 mars dernier une « *Déclaration portant qualification de la traite des Africains réduits en esclavage et de l'esclavage racialisé des Africains de plus grave crime contre l'humanité* ». Cette déclaration notamment a insisté sur la nécessité de remédier aux torts historiques liés au colonialisme et à l'esclavage qui ont commencé il y a 500 ans.

Le deuxième champ de coopération est celui de la lutte contre la criminalité transnationale organisée. On sait qu'Haïti et la France partagent des liens de voisinage dans les Caraïbes, région qui fait face à de nombreux défis liés à la criminalité transnationale. Haïti subit les conséquences innombrables de cette situation dangereuse. Dans la continuité du soutien de la France à l'ouverture d'une Académie régionale de lutte contre la criminalité organisée en République dominicaine, Haïti et la France peuvent faire de cette question une cause commune pour rebâtir une coopération sécuritaire ouverte sur toute la région.

Le troisième champ de coopération qui pourrait constituer un chantier important pour l'avenir des relations entre les deux pays, c'est le partage de l'expertise française dans le cadre

de la lutte contre l'impunité et la corruption en Haïti. Le Gouvernement haïtien vient de procéder à la création de deux pôles judiciaires spécialisés : le premier est chargé de réprimer les crimes financiers complexes, notamment les affaires de corruption, de blanchiment d'argent et de détournement de fonds publics ; le second est chargé de traiter les crimes de masse, les violences sexuelles, les actes terroristes et les crimes contre l'humanité attribués aux groupes armés.

Dans la continuité de sa coopération à la professionnalisation de la police et des forces armées d'Haïti, le soutien de la France au fonctionnement réel de ces structures peut contribuer à renforcer l'état de droit en Haïti et à la constitution d'un domaine de coopération très important pour l'avenir de ces relations.

Par ailleurs, la construction d'un avenir apaisé et mutuellement bénéfique pour les relations bilatérales suppose le renforcement de la coopération éducative et culturelle entre les deux pays. Pour y parvenir, il est prévu d'organiser notamment les premières assises de la coopération universitaire haïtiano-française en janvier ou en février prochain.

Le propos est de permettre aux responsables universitaires des deux pays de dresser un état des lieux de cette coopération, de renforcer ces liens par la conclusion des partenariats interuniversitaires, de discuter de nouvelles modalités et de nouvelles thématiques de coopération, d'envisager la signature d'un accord-cadre de coopération culturelle entre les deux pays tout en adressant la problématique de l'application des nouveaux droits d'inscription aux étudiants haïtiens.

Le renforcement de la coopération éducative et culturelle entre les deux pays passerait par une plus grande implication des opérateurs culturels, des sportifs, des écrivains, et toute la diaspora dans la construction de cet avenir.

De même, la construction de cet avenir apaisé et mutuellement bénéfique pour les deux pays suppose également le renforcement des relations économiques avec la présence de plus d'investissements français en Haïti dans les domaines des infrastructures, des énergies renouvelables, de l'agro-industrie, des industries créatives, des services des nouvelles technologies.

Conclusion

Haïti et la France ont le devoir de façonner dans le dialogue l'avenir de leurs relations bilatérales. Cet avenir doit être fondé sur un partenariat porté par la reconnaissance d'un passé commun et de ses conséquences sur les relations actuelles.

Il passe également par le renforcement de la coopération dans les domaines traditionnels et l'identification de nouveaux champs de coopération. Cette coopération doit aller au-delà du mémoriel, du culturel et de l'humanitaire.

Quoiqu'il soit en soit, les relations haïtiano-française doivent évoluer et ne doivent pas subir l'avenir comme le passé mais se doivent se réinventer pour construire un avenir fait d'apaisement et mutuellement bénéfique.

Je vous remercie pour votre attention.